



Entrepreneurs Des Territoires  
Bretagne  
Réseau FNEDT



A l'attention des Maires du Morbihan, des Présidents  
de communautés de communes,  
A l'attention du Président du Conseil départemental  
A l'attention de Mesdames et Messieurs les  
parlementaires

Vannes, le 30 juillet 2025

**Objet : Révision du SAGE Vilaine : une réglementation aux conséquences lourdes pour les territoires ruraux**

Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents de Communautés de Communes,

Avec plus de 500 communes concernées, le SAGE Vilaine est le plus vaste schéma de gestion de l'eau en France. Sa révision en cours n'est pas anodine : c'est la première révision de ce type à une telle échelle, et elle sera observée de près. Les décisions prises dans ce cadre feront référence et pourraient inspirer d'autres territoires.

Pourtant, le contenu du projet et les conditions de consultation suscitent de profondes inquiétudes.

### **1. Une consultation technique et confuse**

Les mairies ont reçu un document de près de 450 pages pour donner leur avis. C'est un exercice démocratique insuffisant, cela revient à imposer un texte sans réel débat. Derrière la complexité du dossier, ce sont en réalité 15 nouvelles règles contraignantes, qui auront force de loi supra nationale sur les communes et qui devraient être adoptées avant fin 2025.

---



Entrepreneurs Des Territoires  
Bretagne  
Réseau FNEDT



## 2. Une surcouche locale... alors qu'on allège ailleurs

Alors que la France a obtenu au niveau européen, des assouplissements sur certaines normes agricoles (notamment sur les prairies permanentes), ce projet ajoute au contraire une surcouche réglementaire locale, qui pèsera lourdement sur les collectivités et les agriculteurs.

## 3. Zéro étude d'impact, zéro accompagnement : qui paiera la facture ?

Aucune étude socio-économique sérieuse n'a été menée pour mesurer les effets de ces règles sur l'emploi, l'économie locale ou la gestion des communes. Aucun financement n'est identifié à ce stade du projet pour accompagner les agriculteurs, les mairies ou les habitants dans cette transition forcée. Pourtant, les conséquences seront bien réelles, notamment sur :

- L'urbanisme communal, avec l'interdiction de tout aménagement ou modification dans les zones d'expansion de crue (règle 14).
- Le foncier, avec le doublement des compensations en zone humide pour le moindre mètre carré de zone humide impacté (règle 9).

## 4. Un impact direct sur l'urbanisme, l'agriculture... et le tissu rural

Ces nouvelles règles rigidifient les possibilités d'aménagement et freinent le développement socio-économique local. Au-delà de l'agriculture, c'est l'ensemble du tissu rural, de l'emploi et des services qui risquent d'être affaibli.

Les agriculteurs sont pleinement conscients de l'importance de la préservation de l'eau, qu'ils intègrent déjà dans leurs stratégies économiques et environnementales.

Acteurs économiques de l'agriculture, membres du Conseil de l'Agriculture Départementale du Morbihan, nous demandons :

- ✓ La réalisation urgente d'une étude d'impact socio-économique sérieuse.
- ✓ La mise en place d'un accompagnement financier adapté.
- ✓ Une transition dans un pas de temps réaliste, adapté à l'agriculture.

Nous invitons les mairies et collectivités à se saisir de cette consultation et à transmettre un avis éclairé. Sans réponse, leur silence vaudra acceptation.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations.

---



Entrepreneurs Des Territoires  
Bretagne  
Réseau FNEDT



Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

**La Présidente de la F.D.S.E.A. du  
Morbihan**  
Marie-Andrée Luherne

**Le Président des Jeunes  
Agriculteurs du Morbihan**  
Johann Conan

**Le Président de la Chambre  
d'agriculture du Morbihan**  
Gaëtan Le Seyec

**Le Président du Conseil de  
Proximité CUMA du  
Morbihan,**  
Thierry Le Corre

**Le Directeur Général de GN  
Solutions SAS,**  
Frédéric Gaudin



**Le Président de la Fédération  
des Entrepreneurs de travaux  
agricoles et forestiers de  
Bretagne**  
Frédéric Jan

**Le Président de la  
coopérative Porc Armor  
Evolution**  
Philippe Lecornué

**Le Président du service de  
remplacement et  
groupement d'employeurs  
Seremor-Solutis**  
Pierre-Yves Le Bozec

**Le Vice-Président de la  
coopérative Sodiaal et  
Président de la zone Bretagne  
Sodiaal,**  
Patrice Binet